

Les régions géographiques et économiques de la province de Québec

Benoît Brouillette

Volume 3, Number 6, 1959

Mélanges géographiques canadiens offerts à Raoul Blanchard

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/020166ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/020166ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Brouillette, B. (1959). Les régions géographiques et économiques de la province de Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 3(6), 65–83.
<https://doi.org/10.7202/020166ar>

LES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

par

Benoît BROUILLETTE

membre de la Société royale du Canada, professeur à l'École des Hautes Études commerciales de Montréal

INTRODUCTION

Le problème que nous voulons étudier pour rendre hommage à M. Raoul Blanchard est celui que suscite le partage de la province de Québec en ses régions naturelles ou géographiques d'une part et en ses régions économiques d'autre part. Il est inutile de remettre en question le sens du mot région, sur lequel les débats sont loin d'être clos.¹ Il existe des zones où les traits physiques et humains se ressemblent et confèrent une certaine unité à l'ensemble, telles sont les régions géographiques, décrites en détail par M. Raoul Blanchard pour la partie méridionale du Québec.² Les zones ou régions économiques ne sont pas nécessairement les mêmes. Tant mieux, lorsqu'on peut les faire coïncider ; mais, souvent le rayonnement économique à partir d'un centre urbain s'étend sur plusieurs parties dont le relief, le climat, la végétation et les modes d'exploitation diffèrent. En réalité, ce sont plutôt les moyens de communications, routes et voies ferrées, qui donnent aux zones économiques leur principale unité. Celui qui partage un pays en ses régions économiques ne se place pas au même point de vue que le géographe, qui s'efforce d'accorder l'économie aux facteurs naturels. Peut-on concilier les deux points de vue ? Peut-on morceler les régions économiques ou géographiques de telle sorte qu'on puisse facilement passer de l'une à l'autre selon ses besoins ? Nous le croyons, et c'est le but que nous nous proposons dans cet article, un but téméraire, croiront certains, mais fort utile pour ceux qui, guidés par les études lumineuses du Maître, font de la géographie appliquée à la mise en valeur de notre terroir, ou qui font l'enseignement de notre salutaire discipline à tous les niveaux des programmes scolaires.

1. Les régions géographiques

La carte ci-jointe (figure I) ressemble à celle que nous avons publiée dans le manuel de 11^e année, paru en 1957.³ Elle diffère sensiblement de celle que nous avons faite, quelques années plus tôt, pour *Canadian Regions*⁴ et que nous

¹ BROUILLETTE, B., *Les régions géographiques de la province de Québec*, dans *Notre milieu*, chap. I, pp. 41-51. Fides, Montréal, 1942.

² BLANCHARD, Raoul, *L'Est du Canada français*, 2 vol., Beauchemin, Montréal, 1955 ; BLANCHARD, Raoul, *Le Centre du Canada français*, 1 vol., Beauchemin, Montréal, 1948 ; BLANCHARD, Raoul, *L'Ouest du Canada français*, 2 vol., Beauchemin, Montréal, 1953-1954.

³ Coll. DAGENAIS, Pierre, *L'Amérique*, vol. III, Centre de psychologie et de pédagogie, Montréal, 1957, pp. 272-273, figure 5.

⁴ PUTNAM, Donald F., (Ed.), *Canadian Regions, a Geography of Canada*, Dent and Sons Ltd., Toronto, 1952, p. 179.

reproduisons dans la figure II. Cette dernière était plus conforme à la manière dont M. Raoul Blanchard avait effectué les divisions de la province dans ses études originales. La différence la plus notable réside dans les subdivisions des Laurentides. Le Maître y distingue trois parties, dont la principale est celle qu'il appelle les Laurentides centrales, situées entre les pays de l'Ottawa et le parc des Laurentides, au nord de Québec.⁵ Nous avons cru bon d'isoler la Mauricie, dont l'individualité est si bien reconnue que M. Blanchard lui-même lui a consacré un volume à part.⁶ Le reste de cette partie des Laurentides est ce que nous appelons le Nord de Montréal, auquel nous ajoutons, afin d'alléger la matière du manuel, la région décrite par M. Blanchard sous le nom de pays de l'Ottawa (cf. : vol. 2 de son *Ouest du Canada français, op. cit.*). On voit donc qu'en partageant les Laurentides de la sorte, nous nous sommes laissé guider par des considérations plus économiques que géographiques, soit l'influence de Trois-Rivières vers son arrière-pays, l'influence de Montréal vers Saint-Jérôme et Mont-Laurier ou vers la vallée de l'Outaouais. Quant aux Laurentides de l'Est, figurées sur notre carte de 1952 et rebaptisées Nord de Québec, elles avaient été englobées par M. Blanchard dans son étude sur le rebord nord de l'Estuaire et du golfe du Saint-Laurent.⁷ Le rayonnement de Québec nous imposait de restreindre cette région, hors de la plaine de Québec, au vieux massif circonscrit par l'estuaire et le Saguenay.

Les limites des Cantons de l'Est diffèrent, en outre, d'une de nos cartes à l'autre. Sur celle de 1952, nous avons retenu les limites que M. Blanchard avait données à cette région. Sur celle de 1958, nous avons amputé légèrement la région à l'ouest, sur sa frontière de la plaine du Saint-Laurent, et lui avons ajouté le comté de Bellechasse au nord-est. Nous verrons plus loin comment on peut partager l'ensemble en deux parties. Notre motif d'agir ainsi fut d'éviter autant que possible de recouper les comtés. Nos limites de 1952 nous avaient fait partager huit comtés, entre Missisquoi et Dorchester ; celle de 1958 nous permettent de suivre les frontières de tous les comtés, sauf Missisquoi au sud et Bellechasse au nord. Ceci nous facilitera la conciliation entre les régions géographiques et les régions économiques.

Une autre différence entre nos cartes des figures I et II concerne la frontière septentrionale de l'Abitibi-Témiscamingue. Nous l'avons d'abord placée sur la limite nord des comtés provinciaux d'Abitibi, puis l'avons reportée sur la figure II hors des cadres de la carte, vers le Grand-Nord, afin d'inclure dans cette région les territoires d'Abitibi et de Mistassini. Ce sont les limites administratives, ici encore, qui nous ont guidé. Il est dommage, toutefois, que Chibougamau, situé sur le versant de la baie James, soit séparé du lac Saint-Jean, où il trouve son plus commode débouché naturel.

En résumé, le partage du Québec méridional en ses régions géographiques repose sur les traits fondamentaux de la structure et du relief du sol, ainsi que

⁵ BLANCHARD, R., *Le Centre du Canada français, op. cit.*, pp. 371-532.

⁶ BLANCHARD, R. *La Mauricie*. Le Bien Public, Trois-Rivières, 1950.

⁷ BLANCHARD, R., *L'Est du Canada français, op. cit.*, vol. I, pp. 311-360.

FIGURE 1

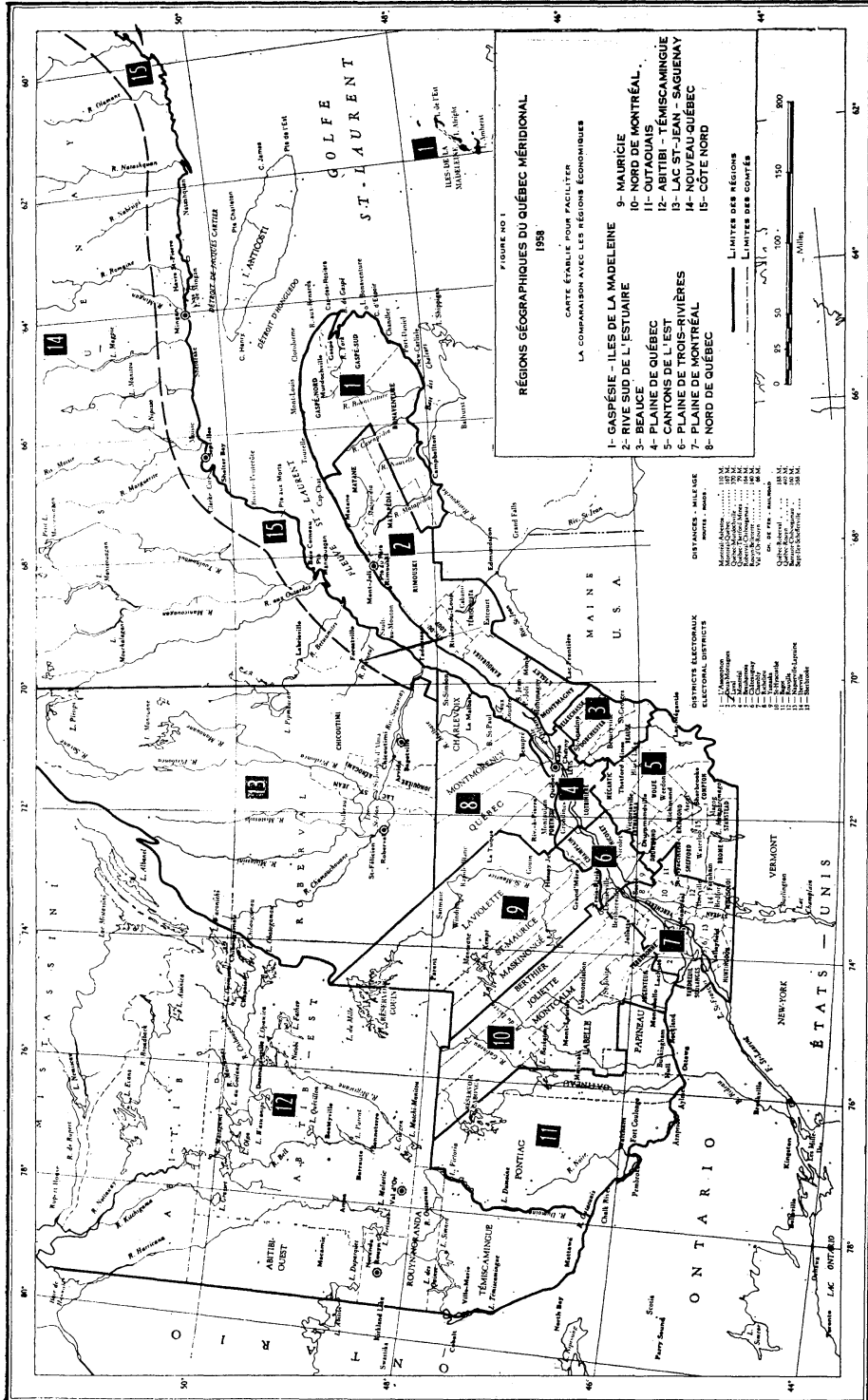
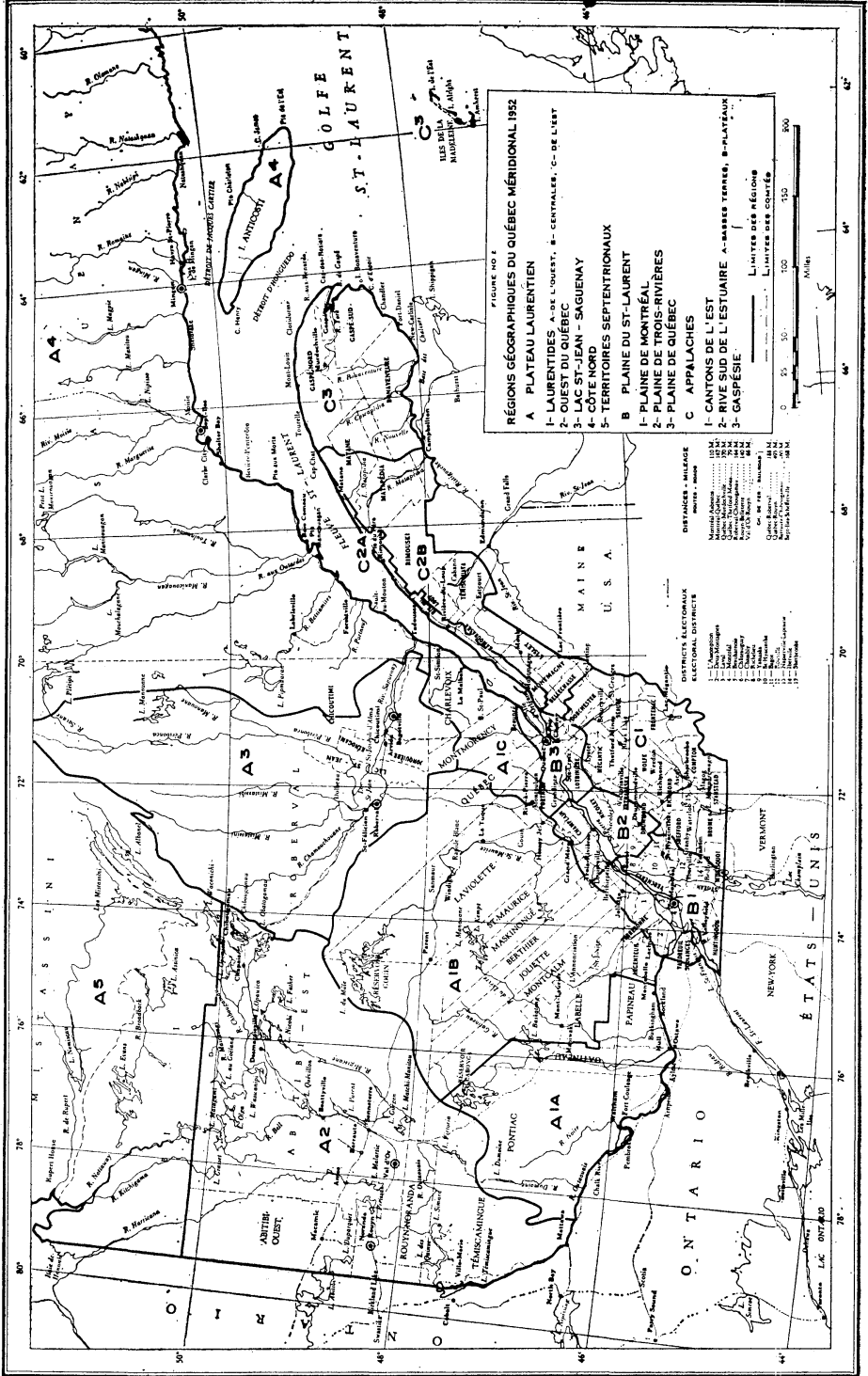


FIGURE II



sur la répartition du peuplement. Le cœur du pays, c'est la vallée du Saint-Laurent, limitée au nord-ouest par les Laurentides et au sud-est par les Appalaches ; la plaine se subdivise elle-même en trois parties autour de chaque ville principale. Les Appalaches, à cause de leur étendue en longueur, se morcellent aussi en trois : Cantons de l'Est, rive sud de l'estuaire et Gaspésie, et même quatre, lorsqu'on isole la Beauce. Sur la rive sud ou bas Saint-Laurent, la subdivision que nous avons esquissée en 1952 devrait s'imposer entre le bas littoral de l'estuaire, le piedmont grouillant de vie, et les plateaux intérieurs souvent boisés ou livrés à une exploitation pionnière. Même spectacle en Gaspésie, où seule la ceinture est humanisée. Quant au plateau laurentien, rude bouclier de roches anciennes, il se partage en deux régions bordières : les Laurentides et la Côte Nord, dont nos cartes ne montrent qu'une partie, le reste se prolongeant jusqu'au détroit de Belle-Île, et deux régions intérieures : l'Abitibi - Témiscamingue, le Lac-Saint-Jean - Saguenay. Hors des cartes, s'étend l'immense Nouveau-Québec, dont le partage régional ne se fera qu'au fur et à mesure de sa mise en valeur, hâtée, il est vrai, par les extraordinaires découvertes minérales de ces dernières années.

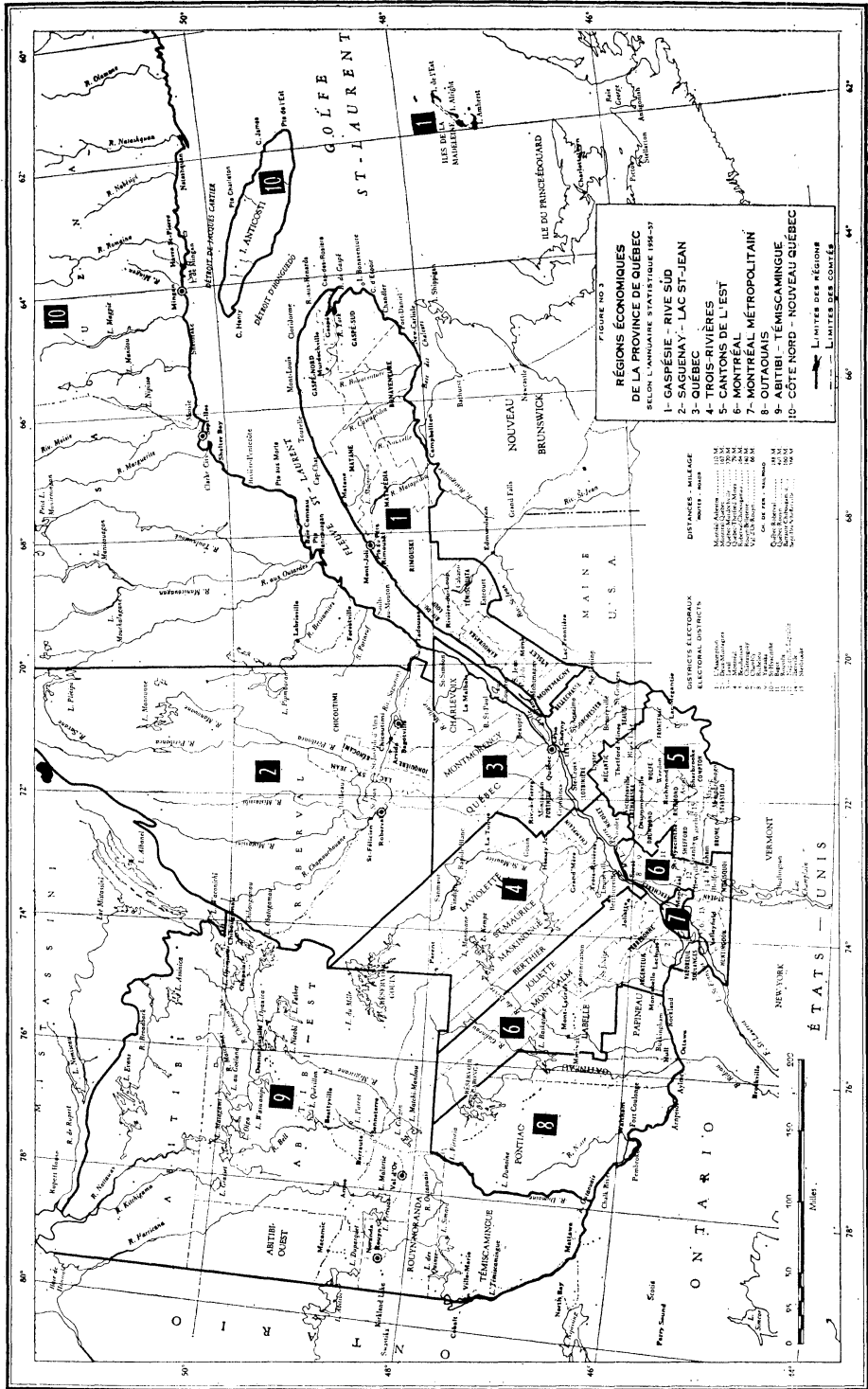
2. Les régions économiques

Le partage de la province en des régions économiques (voir figure III) s'inspire surtout de motifs très différents de ceux imposés par la géographie. Il se base sur les comtés municipaux, utilisés depuis plusieurs décennies pour les recensements. On a jugé bon de grouper un certain nombre de comtés limitrophes, afin d'en faire des régions qui expriment mieux que chaque comté pris individuellement les conditions ambiantes de mise en valeur. La règle d'or dans ce cas est de ne jamais partager un comté. Si on l'observe, il devient impossible de concilier les régions économiques et géographiques. Pourtant, il y a moyen de sortir de l'impasse, pourvu que les économistes et les géographes fassent chacun des concessions.

La comparaison de nos cartes (figures I et II) montre déjà plusieurs concessions du géographe à l'économiste, à propos des Cantons de l'Est et des Laurentides. Ajoutons que les différences de limites dans les régions inhabitées n'ont que peu d'importance. Ainsi, entre l'Abitibi - Témiscamingue et les Laurentides, la frontière naturelle suit une ligne de partage des eaux, tandis que la frontière économique suit les limites des comtés. Il n'en résulte aucun inconvénient par rapport à la population ; seules les superficies en seraient affectées, si on voulait les connaître séparément.

Examinons d'abord les concordances entre les régions géographiques et économiques. Dans la région économique n° 1, on trouve deux régions géographiques entières : la rive-sud de l'estuaire et la Gaspésie. Pour obtenir cette dernière, il suffit de détacher quatre comtés municipaux de l'ensemble : Gaspé-Ouest, Gaspé-Est, Îles-de-la-Madeleine et Bonaventure. Nous avons eu une hésitation à propos de ce dernier : ne vaudrait-il pas mieux en détacher les municipalités riveraines de la Matapédia, près de la baie des Chaleurs ? Réflexion faite, non, car il existe une partie vide à la frontière nord de Bonaventure, isolant

FIGURE III



bien les plateaux intérieurs de la Gaspésie. La région n° 10 renferme exactement deux régions géographiques : la Côte Nord et le Nouveau-Québec. On peut délimiter *grosso modo* la première par une frange d'une dizaine de milles le long de la rive gauche de l'estuaire et du golfe, y compris l'île d'Anticosti. On trouve une semblable concordance entre les régions économiques n°s 2 et 9, où seules diffèrent les limites traversant des régions vides. La région économique n° 8, Outaouais, est exactement la nôtre sur la figure II (Laurentides de l'Ouest) et sur la figure I (Outaouais). La région économique n° 5, les Cantons de l'Est, correspond sensiblement à la nôtre, lorsqu'on en détache la Beauce (Beauce, Dorchester, Bellechasse), située dans la région économique n° 3.

On circonscrit progressivement le problème principal qui se pose dans les régions économiques n°s 3, 4 et 6. Celle n° 7, Montréal métropolitain, est évidemment incluse toute entière dans la plaine de Montréal. Toutefois, il faudrait lui donner d'autres limites si l'on voulait distinguer la conurbation montréalaise, qui ne peut s'étendre sur l'ensemble des îles de Montréal et Jésus, ni sur tout le comté de Chambly. Peut-être faudrait-il mordre sur celui de Laprairie. Le géographe ne peut pas accepter les trois régions économiques n°s 3, 4 et 6 sans les subdiviser, afin de distinguer les parties qui se trouvent dans la plaine de celles dans les Laurentides et dans les Appalaches.

Puisqu'aucune concession du géographe n'est admissible, la règle d'or de l'économiste doit être rompue : on doit se résoudre à morceler un certain nombre de comtés. Pourtant rien n'est plus facile ; car, la base elle-même des recensements et autres compilations statistiques n'est pas le comté, mais c'est la municipalité. Dès qu'on saura quelles sont les municipalités qui appartiennent à telle ou telle subdivision du comté, on aura résolu le problème. Les machines à calculer qu'utilisent les statisticiens se nourrissent de fiches établies avec les plus petites unités, c'est-à-dire de données qui se rapportent aux municipalités. Certains géographes voudront sans doute recouper des frontières municipales pour les lieux situés à cheval sur plusieurs régions différentes. Ils devront alors renoncer à se servir des données officielles et procéder par voie d'enquêtes sur le terrain. Cette méthode n'est nécessaire que pour des études détaillées. Travaillant sur l'ensemble du Québec méridional, nous avons pris comme règle de ne pas partager de municipalités, même si nous en avons eu l'envie à plusieurs occasions.

Ajoutons une dernière remarque sur les frontières de deux régions économiques, avant d'entreprendre l'énumération des lieux dans les comtés à partager. Il s'agit d'un choix que nous avons jugé arbitraire, lorsqu'on nous avait consulté pour l'établissement des régions économiques, il y a quelques années. Nous ne croyons pas que Berthier et l'ensemble de Missisquoi puissent appartenir à la région économique n° 4, et que Yamaska soit dans la région n° 6.

Même à vue de carte, il semble étrange que le rayonnement économique de la ville de Trois-Rivières s'étende jusqu'aux portes de Montréal sur la rive gauche du fleuve, tandis qu'il se limite aux abords de Nicolet sur la rive droite. Il eut été beaucoup plus simple de délimiter la région de Montréal par la frontière entre les comtés de Berthier et de Maskinongé sur la rive gauche, et par celle entre Richelieu et Yamaska sur l'autre rive. C'est pourquoi nous considérons plus

TABLEAU I

LE PARTAGE DES COMTÉS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL				
N° ⁸	TERREBONNE	SUPERFICIE ⁹		POPULATION
		Acres	m. c.	1956
	<i>Municipalités dans la plaine de Montréal</i>			
1	Terrebonne (ville)	564		4,097
2	Saint-Louis de Terrebonne (rurale)	18,200		1,268
3	Sainte-Thérèse (ville)	825		8,266
4	Sainte-Thérèse de Blainville (rurale)	16,158		4,848
5	Rosemere (rurale)	1,650		4,179
6	Sainte-Thérèse-Ouest (rurale)	9,162		1,610
7	Saint-Janvier de Blainville (rurale)	11,302		2,224
8	Sainte-Anne des Plaines (rurale)	21,115		2,074
41	Bois-des-Filions (village)	2,126		1,648
		81,102	127	30,214
	Reste du comté dans le Nord de Montréal . . .		655	51,115
	MONTCALM			
	<i>Municipalités dans la plaine de Montréal</i>			
9	Saint-Esprit (rurale)	15,240		1,650
21	Saint-Alexis (rurale)	8,742		769
22	Saint-Alexis (village)	1,637		489
20	Saint-Jacques (rurale)	17,970		1,459
19	Saint-Jacques (village)	1,386		1,979
18	Sainte-Marie-Salomée (rurale)	8,246		798
28	Saint-Alphonse-de-Liguori (rurale)	18,000		1,117
		71,221	111	8,261
	Reste du comté dans le Nord de Montréal . . .		3,783	10,409

⁸ Ces numéros sont ceux qui désignent les municipalités sur les cartes de l'atlas des *Districts électoraux fédéraux, Québec, 1952*, publié par le ministère des Mines et Relevés techniques, Ottawa, 1953.

⁹ *Statistiques municipales*, ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec, 1945-1950.

TABLEAU I (suite)

LE PARTAGE DES COMTÉS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL				
N°	JOLIETTE	SUPERFICIE		POPULATION
		Acres	m. c.	1956
	<i>Municipalités dans la plaine de Montréal</i>			
35	Saint-Paul (rurale)	8,050		1,384
33	Sacré-Cœur de Jésus (rurale)	6,325		610
34	Crabtree (village)	375		1,103
32	Saint-Pierre (village)	3,301		350
31	Joliette (cité)	1,740		16,940
30	Saint-Charles Borromée (rurale), ou : Joliette- Sud, ou Notre-Dame des Plaines	13,000		3,465
36	Saint-Thomas (rurale)	23,181		1,767
38	Sainte-Élisabeth (rurale)	16,864		1,678
37	Notre-Dame de Lourdes (rurale)	8,867		732
47	Saint-Cléophas (rurale)	4,449		341
46	Saint-Félix-de-Valois (rurale)	20,638		1,743
39	Saint-Félix-de-Valois (village)	430		1,323
		107,220	168	31,436
	Reste du comté dans le Nord de Montréal . . .		2,338	9,270
	BERTHIER			
	<i>Municipalités dans la plaine de Montréal</i>			
18	Saint-Norbert (rurale)	21,177		1,031
4	Sainte-Geneviève de Berthier (rurale)	21,110		1,944
3a	Lanoraie-d'Autray (rurale)	28,750		983
3	Saint-Joseph de Lanoraie (rurale)	1,000		946
2	Lavaltrie (Saint-Antoine) (rurale)	15,230		861
1	Lavaltrie (village)	680		917
5	Berthierville (ville)	185		3,504
7	Saint-Cuthbert (rurale)	36,478		1,740
	Saint-Édouard de Berthier (?)			274
6	Saint-Viateur (rurale)	4,224		291
17	Saint-Barthélémy (rurale)	29,829		2,122
8	La Visitation de l'île du Pads (rurale)	4,851		423
9	Saint-Ignace-de-Loyola (rurale)	7,495		1,541
		171,019	267	16,577
	Reste du comté dans le Nord de Montréal . . .		1,549	9,782

TABLEAU I (suite et fin)

LE PARTAGE DES COMTÉS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL				
N°	MISSISQUOI	SUPERFICIE		POPULATION
		Acres	m. c.	1956
<i>Municipalités dans la plaine de Montréal</i>				
1	Saint-Thomas de Foucault (rurale)	11,527		505
2	Clarenceville (village)	1,003		275
3	Clarenceville (rurale)	14,526		377
38	Venise en Québec (rurale)	4,444		197
4	Philipsburg (village)	433		412
5	Saint-Armand-Ouest (rurale)	19,400		911
8	Saint-Pierre de Vérone, Pike River (rurale) . .	8,090		555
9	Stanbridge Station (rurale)	4,297		383
10	Bedford (rurale)	7,880		529
11	Bedford (ville)	838		2,272
12	Stanbridge (rurale)	11,677		847
15	Notre-Dame de Stanbridge (rurale)	10,701		835
16	Saint-Ignace de Stanbridge (rurale)	16,838		783
19	Sainte-Sabine (rurale)	13,602		627
20	Farnham (ville)	898		5,843
21	Farnham-Ouest (rurale)	19,812		1,029
		145,966	228	16,380
	Reste du comté dans les Cantons de l'Est . . .		147	10,393

loin que Berthier appartient à la région géographique de Montréal, que Yamaska appartient à celle de Trois-Rivières, et que la majeure partie de Missisquoi s'apparente davantage aux Cantons de l'Est qu'à la plaine de Montréal.

3. Le détail de la conciliation

a) *La région de Montréal* (tableau I). Du point de vue géographique, on a affaire ici à deux régions différentes : une plaine qui s'étend sur les deux rives du Saint-Laurent, et une région de plateau, effritée sur son rebord, dans le vieux massif des Laurentides. Nous avons délimité la plaine sur la rive gauche du Saint-Laurent en traçant une frontière qui recoupe les comtés de Terrebonne, Montcalm, Joliette et Berthier (figure I). La plaine renferme donc la partie basse de ces comtés ainsi que ceux en entier de l'Assomption, Deux-Montagnes, Vaudreuil et Soulanges. Sur l'autre rive, nous y englobons tous les comtés de

TABLEAU II

LE PARTAGE DES COMTÉS DANS LA RÉGION DE TROIS-RIVIÈRES				
N°	MASKINONGÉ	SUPERFICIE		POPULATION
		Acres	m. c.	1956
	<i>Municipalités dans la plaine de Trois-Rivières</i>			
10	Saint-Joseph de Maskinongé (rurale)	17,313		1,382
16	Saint-Justin (rurale)	19,241		1,624
11	Maskinongé (village)	101		800
12	Rivière-du-Loup (Saint-Antoine) (rurale)	14,810		2,642
13	Louiseville (ville)	230		4,392
15	Sainte-Ursule (rurale)	18,410		1,574
31	Saint-Édouard (rurale)	12,026		716
22	Sainte-Angèle (rurale)	10,810		790
23	Saint-Paulin (rurale)	14,432		784
24	Saint-Paulin (village)	117		943
14	Saint-Léon-le-Grand (rurale)	20,854		1,129
		<hr/>		<hr/>
		127,714	119	16,776
	Reste du comté dans la Mauricie		2,179	4,094
	SAINT-AURICE			
	<i>Municipalités dans la plaine de Trois-Rivières</i>			
1	Charette (rurale)	12,000		1,108
7	Saint-Sévère (rurale)	7,382		540
6	Sainte-Anne d'Yamachiche (rurale)	25,216		1,541
5	Yamachiche (village)	114		900
8	Saint-Barnabé (rurale)	15,884		1,278
9 (p.)	Saint-Étienne des Grès (rurale)	42,240		1,512
3	Pointe-du-Lac (rurale)	13,230		773
4	La Visitation de la Pointe-du-Lac (rurale)	1,724		1,062
9 (p.)	Saint-Thomas de Caxton (rurale)			429
2	Trois-Rivières (rurale)	16,791		2,655
1	Trois-Rivières (cité)	3,750		50,483
9 (p.)				
2 (p.)	Saint-Michel des Forges (rurale)			1,789
		<hr/>		<hr/>
		138,331	216	64,070
	Reste du comté dans la Mauricie		1,604	37,980

TABLEAU II (suite et fin)

LE PARTAGE DES COMTÉS DANS LA RÉGION DE TROIS-RIVIÈRES				
N°	CHAMPLAIN	SUPERFICIE		POPULATION
		Acres	m. c.	1956
	<i>Municipalités dans la plaine de Trois-Rivières</i>			
10	Cap-de-la-Madeleine (citée)	4,275		22,943
9	Sainte-Marthe du Cap-de-la-Madeleine (rurale)			1,597
11	Saint-Louis de France (rurale)	8,960		1,456
12	Notre-Dame du Mont-Carmel (rurale)	17,242		1,333
3 et 4	Shawinigan-Sud (village)	30,576		10,947
	Almaville (rurale)	795		
19	Saint-Théophile (rurale)	11,038		1,126
20	Saint-Georges (village)	18,315		1,454
21	Saint-Thimothée (rurale)	4,291		1,072
22	Saint-Tite (rurale)	11,192		1,493
23	Saint-Tite (ville)	28,000		3,183
17	Saint-Adolphe (rurale)	520		1,963
18	Saint-Séverin (rurale)	32,228		1,739
14	Saint-Narcisse (rurale)	14,904		2,079
13	Saint Maurice (rurale)	28,700		1,661
16	Saint-Stanislas (rurale)	25,965		1,247
15	Deux-Rivières (village)	21,518		628
3	Saint-Prosper (rurale)	145		1,230
2	Sainte-Anne de la Pérade (rurale)	22,470		1,859
1	La Pérade (village)	14,970		1,282
4	Sainte-Geneviève de Batiscan (rurale)	2,007		1,372
5	Saint-François-Xavier de Batiscan (rurale)	27,593		1,208
8	Saint-Luc (rurale)	11,800		846
7	La Visitation de Champlain (rurale)	13,021		790
6	Champlain (village)	12,283		710
		86		
		362,894	567	65,218
	Reste du comté dans la Mauricie		8,019	37,456

la région économique n° 6, moins celui de Yamaska et la partie de Missisquoi incluse dans la zone appalachienne. La région économique n° 7 est entière dans la plaine. Le reste de la région économique n° 6 se trouve dans la partie des Laurentides que nous appelons le Nord de Montréal. Elle est constituée par les comtés d'Argenteuil et de Labelle en entier et par la zone septentrionale des

TABLEAU III

LE PARTAGE DES COMTÉS DANS LA RÉGION DE QUÉBEC

N°	PORTNEUF	SUPERFICIE		POPULATION
		Acres	m. c.	1956
<i>Municipalités dans la plaine de Québec</i>				
32	Saint-Ubald (rurale)	32,520		1,186
31	Saint-Ubald (village)	758		775
23	Saint-Alban (rurale)	39,015		832
22	Saint-Alban (village)	305		815
30	Saint-Thuribe (rurale)	14,062		705
29	Saint-Casimir (rurale)	10,579		660
28	Saint-Casimir (village)	1,650		1,447
27	Saint-Casimir-Est (village)	2,847		543
25	Saint-Charles de Grondines (village)	1,911		503
26	Saint-Charles de Grondines (rurale)	17,116		547
42	Deschambault (village)			1,002
20	Saint-Joseph de Deschambault (rurale)	15,804		443
24	Saint-Marc des Carrières (village)	7,184		2,457
21	Saint-Gilbert (rurale)	10,181		414
18	Notre-Dame de Portneuf (rurale)	18,661		1,958
19	Notre-Dame de Portneuf (village)	2,257		1,251
12	Les Écureuils (rurale)	3,882		1,262
15	Saint-Basile (rurale)	18,454		811
41	Saint-Basile-Sud (village)	7,665		1,635
14	Cap-Santé (rurale)	15,066		1,680
13	Donnacona (ville)	165		4,147
8	Sainte-Jeanne de Neuville (rurale)	33,224		1,029
10	Pointe-aux-Trembles (rurale)	16,010		830
11	Neuville (village)	1,973		727
1	Saint-Augustin de Desmaures (rurale)	21,366		2,072
9	Pont-Rouge (village)	3,900		2,631
		296,555	463	32,362
	Reste du comté dans le Nord de Québec.		977	13,736
QUÉBEC				
<i>Municipalités dans la plaine de Québec</i>				
17	L'Ancienne-Lorette (rurale)	17,529		2,971
	Sainte-Monique des Saules (rurale)			3,105
16	Saint-Félix du Cap-Rouge (rurale)	1,271		2,333
15	Sainte-Foy (ville)	7,761		14,615
36	Notre-Dame de Lorette (village)	2,538		3,464

TABLEAU III (suite)

LE PARTAGE DES COMTÉS DANS LA RÉGION DE QUÉBEC				
N°	QUÉBEC (suite et fin)	SUPERFICIE		POPULATION
		Acres	m. c.	1956
18	Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette (rurale) ..	9,839		2,321
19	Loretteville (ville)	1,468		4,957
20	Château-d'Eau (ville)	397		918
21	Saint-Émile (village)	2,025		1,645
22	Saint-Charles de Charlesbourg (rurale)	6,150		
	Charlesbourg-Ouest (rurale)			912
	Orsainville (rurale)			2,079
23	Charlesbourg-Est (rurale)	3,072		540
14	Charlesbourg (ville)	2,265		8,202
13	Giffard (village ou cité)	2,330		9,964
24	Beauport-Ouest (rurale)	9,350		1,054
25	Sainte-Thérèse de Lisieux (rurale)	5,063		1,174
12	Beauport (ville)	953		6,735
11	Montmorency (ville)	126		6,077
10	Courville (ville)	100		3,772
9	Villeneuve (ville) ou Beauport-Est	4,840		1,417
	Saint-Michel-Archange (rurale)	1,932		4,530
	La Petite-Rivière (ville)	1,407		1,353
	Québec (cité)	5,754		170,703
	Sillery (cité)	1,760		13,154
	Québec-Ouest (ville)	1,158		7,945
		89,088	139	275,940
	Reste du comté dans le Nord de Québec		2,606	12,814
MONTMORENCY N° I				
<i>Municipalités dans la plaine de Québec</i>				
8	Saint-Jean de Boischatel (village)	6,240		1,461
7	L'Ange-Gardien (rurale)	14,783		1,944
2	Château-Richer (rurale)	35,903		2,947
3	Sainte-Anne de Beaupré (rurale)	18,931		1,231
4	Sainte-Anne de Beaupré (village)	354		1,865
5	Beaupré (village)	650		2,381
6	Saint-Joachim (rurale)	5,735		1,470
		82,596	129	13,299
	Reste du comté dans le Nord de Québec		1,997	6,564

TABLEAU III (suite et fin)

LE PARTAGE DES COMTÉS DANS LA RÉGION DE QUÉBEC				
N°	BELLECHASSE	SUPERFICIE		POPULATION
		Acres	m. c.	1956
	<i>Municipalités dans la plaine de Québec</i>			
21	Saint-Étienne de Beaumont (rurale)	9,282		1,137
20	Saint-Michel (rurale)	9,447		1,594
17	Saint-Vallier (rurale)	12,210		1,488
23	Saint-Charles-Borromée (rurale)	29,199		1,123
22	Saint-Charles (village)	363		946
19	La-Durantaye (rurale)	9,370		789
13	Saint-Raphaël (rurale)	32,266		1,219
14	Saint-Raphaël (village)	288		1,059
12	Saints Gervais et Protais (rurale)	21,361		1,813
		123,746	193	11,168
	Reste du comté dans la Beauce		460	15,035

quatre comtés partagés : Terrebonne, Montcalm, Joliette et Berthier. C'est par un souci de simplification que nous avons ajouté dans notre manuel au Nord de Montréal toute la région économique n° 8, faite des comtés entiers de Papi-neau, Hull, Gatineau et Pontiac, et qui répond bien au nom de Laurentides de l'Ouest, comme nous l'avions proposé en 1952 ou à celui de pays de l'Ottawa, donné par M. Raoul Blanchard (cf. : *l'Ouest du Canada français*, vol. 2, *op. cit.*, pp. 9-160). Si l'on utilise cette dernière région géographique, il y aurait lieu de distinguer, comme sur la rive sud de l'estuaire, une zone de piedmont qui longe l'Outaouais jusqu'à l'île Calumet au-delà de Hull, très différente des plateaux intérieurs qui surplombent la plaine. Toutefois, les frontières des municipalités riveraines de l'Outaouais se prolongent parfois si loin vers l'intérieur qu'il devient impossible d'isoler le piedmont, sans en recouper quelques-unes.

b) *La région de Trois-Rivières* (tableau II). Comme celle de Montréal, elle se présente sous deux aspects : une plaine riveraine du lac Saint-Pierre ; un plateau à l'intérieur des Laurentides. Ses régions géographiques sont taillées dans la région économique n° 4 à condition d'en retrancher Berthier et d'y ajouter Yamaska. La plaine de Trois-Rivières est donc faite de la partie méridionale de Maskinongé, Saint-Maurice et Champlain sur la rive gauche, et des comtés entiers de Nicolet et d'Yamaska sur la rive droite. Quant à la Mauricie, elle est constituée par la partie septentrionale des comtés partagés.

TABLEAU IV

CORRESPONDANCE ENTRE LES RÉGIONS ÉCONOMIQUES ET LES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES

LES RÉGIONS ÉCONOMIQUES				LES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES		
N°		Superficie (milles carrés)	Population 1956		Superficie (milles carrés)	Population 1956
1	GASPÉSIE - RIVE SUD			<i>Deux régions dans les Appalaches</i>		
				— Gaspésie	8,112	115,136
				— Rive Sud de l'Estuaire	9,786	278,594
	Total	17,898	393,730	Total	17,898	393,730
2	SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN			<i>Une région du Plateau laurentien</i>		
	Total	41,523	234,672	— Saguenay - Lac-Saint-Jean	41,523	234,672
3	QUÉBEC			<i>Trois régions</i>		
				— Plaine de Québec	1,994	414,459
				— Beauce	2,430	109,684
				— Nord de Québec	7,795	63,377
	Total	12,219	587,520	Total	12,219	587,520
4	TROIS-RIVIÈRES			<i>Deux régions</i>		
				— Plaine de Trois-Rivières	1,973	193,928
				— La Mauricie	11,802	79,530
	Total	15,226	283,201	Total	13,775	273,458 ¹⁰

5	CANTONS DE L'EST Total	7,230	432,262	<i>Une région dans les Appalaches</i> — Cantons de l'Est	7,377	442,655 ¹¹
6 et 7	MONTRÉAL et MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN Total	15,174	2,321,387	<i>Deux régions</i> — Plaine de Montréal	4,978	2,183,195
				— Nord de Montréal	11,500	137,542
				Total	16,478	2,320,737 ¹²
8	OUTAOUAIS Total	13,712	161,003	<i>Une région du Plateau laurentien</i> — Outaouais	13,712	161,003
9	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE Total	85,702	157,239	<i>Une région du Plateau laurentien</i> — Abitibi-Témiscamingue	85,702	157,239
10	CÔTE NORD et NOUVEAU-QUÉBEC Total	315,176	57,364	<i>Deux régions du Plateau laurentien</i> — Côte Nord	6,750	51,364
				— Nouveau-Québec	308,426	6,000
				Total	315,176	57,364
	Grand total pour la Province de Québec	523,860	4,628,378	Grand total pour la Province de Québec	523,860	4,628,378

¹⁰ La différence provient du fait que les régions géographiques renferment Yamaska et excluent Berthier.

¹¹ La région économique ne renferme pas la partie de Missisquoi incluse dans la région géographique. Cette dernière pourrait aussi renfermer la Beauce (voir n° 3).

¹² Les régions géographiques renferment Berthier et excluent Yamaska et une partie de Missisquoi.

c) *La région de Québec* (tableau III). Ici, les régions sont moins simples qu'en amont du Saint-Laurent. La plaine elle-même est soulevée en plate-formes entamées par l'érosion ; et les deux plateaux qui encadrent la plaine se rapprochent plus que nulle part ailleurs dans la province. La région économique n° 3 renferme donc trois parties : la plaine de Québec au centre, le Nord de Québec dans les Laurentides orientales, et le plateau de Beauce dans les Appalaches. La plaine est constituée, sur la rive gauche du fleuve, par les portions méridionales de Portneuf, Québec et Montmorency n° 1, sur la rive droite, par les comtés entiers de Lotbinière et de Lévis, et par le nord-ouest de Bellechasse. L'île d'Orléans, comté de Montmorency n° 2, est entièrement dans la plaine. Le Nord de Québec ou Laurentides renferme le reste des comtés partagés sur la même rive, ainsi que Charlevoix Est et Ouest en entier. Au sud, l'ensemble de Beauce et Dorchester, ainsi que la majeure partie de Bellechasse, forment l'extrémité septentrionale des Cantons de l'Est. Cependant, on peut fort bien désigner cette région, selon l'habitude locale, par le nom de Beauce, afin de la distinguer des Cantons proprement dits, dont la capitale régionale est Sherbrooke.

Le dernier tableau (tableau IV) résume le sujet traité en indiquant quelles sont les régions géographiques que nous proposons en regard des régions économiques en usage.

CONCLUSION

Pourquoi avons-nous cru utile, même nécessaire, de discuter un tel sujet et de proposer une solution au problème? C'est d'abord pour donner des cadres précis aux études régionales que l'on fait dans le Québec méridional, lorsqu'elles sont entreprises du point de vue géographique. Notre province est la seule au Canada qui ait été étudiée en détail par un Maître en la matière. M. Raoul Blanchard a, selon sa propre expression, déblayé le terrain, ouvert la voie à d'autres études plus poussées, qui sont du domaine de la recherche scientifique. Mais on doit faire profiter l'enseignement de connaissances nouvelles en géographie. La géographie régionale est une des plus attachantes disciplines tant au niveau primaire que secondaire et universitaire. Dans le premier cas (en cinquième année, aux élèves de 10 à 11 ans), on se contentera d'exposer les faits, les termes géographiques essentiels, les caractéristiques dominantes de chaque région ou ensemble. La fiction d'un itinéraire de voyage imaginaire est une bonne méthode à suivre. Au secondaire, la géographie régionale du Québec est enseignée en 11^e année, en classe terminale du 1^{er} cycle, aux élèves de 16 ou 17 ans. Ici, on s'adresse à de grands jeunes gens, avides de comprendre les choses. L'explication des faits observés leur est accessible. Le professeur devra avoir lu et médité les travaux de M. Blanchard avant de s'aventurer en classe dans l'explication des facteurs géographiques des régions inscrites à son programme. Enfin, aucun diplôme universitaire en géographie ne devrait être octroyé à un candidat destiné à devenir géographe et à pratiquer son métier dans notre milieu, sans une connaissance approfondie des régions de sa patrie.

Voilà autant de raisons qui nous ont inspirés en rédigeant cet article. Les régions économiques sont très utiles, sans doute, mais ne répondent pas aux

préoccupations de ceux qui enseignent la géographie ou qui font des recherches dans ce domaine. C'est pourquoi nous prions instamment les responsables des compilations statistiques de nous fournir les données nécessaires sur la base géographique. Les principales données des recensements, sinon leur totalité, sont, répétons-le, recueillies par unités municipales. Or nous avons indiqué plus haut quelles sont les municipalités qui appartiennent, dans les rares comtés partagés, à l'une ou l'autre des régions géographiques. La réponse est donc entre les mains de ceux qui publient des statistiques. Le personnel enseignant est, croyons-nous, assez nombreux pour qu'on veuille bien lui donner satisfaction.

